



Sommaire

- 1- Vœux présidentiels
- 2- Communiqué de presse
- 3- Compte rendu de l'installation de la CAPN
- 4- L'apprentissage poursuit sa chute
- 5- Anti-stresse ? le SNETAA
- 6- Elections S2
- 7- Mouvement Interacadémique
- 8- Lu au BO

-
exe

Syndicalisation

I- VŒUX PRÉSIDENTIELS, PLAN DE L'ÉDUCATION NATIONALE POUR LA GRANDE MOBILISATION DE L'ÉCOLE : BEAUCOUP DE BRUIT POUR UNE ENORME DECEPTION !

VŒUX DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le 21 janvier 2015 le Président de la République a présenté ses vœux au monde éducatif.

Il a déclaré entre autres qu'**il ne peut y avoir de renforcement de valeurs de la République sans renforcement de l'autorité des enseignants.**
Pour le Président, « l'école doit continuer à noter mais pas blesser ».

Il a annoncé la mise en œuvre d'**un nouvel enseignement moral et civique** dès la rentrée 2015 dans toutes les classes. C'est sûrement une bonne mesure mais elle est déjà prévue par l'application de la loi Peillon et on en ignore toujours les contenus !

Il a souligné qu'une intention particulière doit être portée à **l'enseignement laïc du fait religieux** ainsi qu'à **l'enseignement aux médias, à l'information, l'objectif**

24 rue d'Aumale
CS 70058
75009 PARIS

tél. 01 53 58 00 30
fax 01 47 83 26 69

snetaanat@aol.com
www.snetaa.org

étant de développer l'esprit critique des élèves. Là encore, **notre Président n'a pas dû être informé du contenu de certains de nos programmes** car tout notre enseignement porte à l'autonomisation des jeunes et au développement de cet esprit critique, c'est-à-dire être capable de transférer des connaissances acquises et de mettre à distance sa pratique.

Pour le Président, il ne saurait y avoir de renforcement des valeurs sans renforcement des maîtres, de leur autorité. **Il prône le respect de la politesse à l'égard du professeur.** Il souhaite que tout comportement mettant en cause l'autorité du professeur, fasse l'objet **d'un signalement au Chef d'établissement : « aucun incident ne sera laissé sans suite. C'est le rôle majeur des Chefs d'établissement »**. Cette louable intention ne peut que rencontrer notre adhésion mais elle nous apparaît largement décalée de la réalité. Dans les établissements les élèves n'ont pas de possibilité réelle de prise en charge par la vie scolaire et alors que **les nombreux incidents, voire plus graves, signalés par les enseignants à qui on demande de rédiger de nombreux rapports, ne sont pas, la plupart du temps, suivis d'effets réels et de sanctions.**

Il ne s'agit pas d'instituer un conseil de discipline permanent mais de bien sanctionner les manquements au respect et à l'autorité des enseignants.

Il évoque la mise en place dans chaque académie d'une « **réserve citoyenne d'appui** » pour ne pas isoler l'école. **Cet aspect nous rend très dubitatifs**, surtout si dans les soutiens de l'école il compte les entreprises. Les enseignants ont déjà largement développé partenariats et projets dans ce sens.

Enfin, il annonce les **Assises de l'Ecole** avant la fin de l'année scolaire. N'est-ce pas paradoxal alors que nous savons parfaitement que **tous les constats ont été tirés depuis longtemps ?** On a l'air de vouloir organiser encore de **nouvelles grandes messes** avec tous ceux qui s'expriment sur l'école en n'ayant que leurs avis, mais cela occupe et a l'air de régler les problèmes pour l'opinion.

Est-ce bien cela que l'on attendait dans la prise en compte au quotidien des jeunes, de leurs difficultés et des moyens donnés aux enseignants mais aussi à tous les personnels de la communauté éducative. Décidément on souhaite convaincre qu'il n'y a pas d'autres solutions mais que l'on fait tout pour trouver des solutions.

ONZE MESURES POUR UNE GRANDE MOBILISATION DE L'ECOLE POUR LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE

Après les vœux du Président de la République au monde éducatif, notre ministre lance la « **Grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République** ». Cette grande mobilisation se décline en 11 points :

Mettre la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur de la mobilisation de l'Ecole

- Mesure 1 : Renforcer la transmission des valeurs de la République
- Mesure 2 : Rétablir l'autorité des maîtres et les rites républicains
- Mesure 3 : Créer un nouveau parcours éducatif de l'école élémentaire à la terminale : le parcours citoyen

Développer la citoyenneté et la culture de l'engagement avec tous les partenaires de l'Ecole

- Mesure 4 : Associer pleinement et développer les temps d'échange avec les parents d'élèves
Mesure 5 : Mobiliser toutes les ressources des territoires

Combattre les inégalités et favoriser la mixité sociale pour renforcer le sentiment d'appartenance dans la République

- Mesure 6 : Engager un chantier prioritaire pour la maîtrise du français
Mesure 7 : Accélérer la mise en œuvre du plan de lutte contre le décrochage
Mesure 8 : Renforcer les actions contre les déterminismes sociaux et territoriaux
Mesure 9 : Une action en faveur des publics les plus fragiles

Mobiliser l'enseignement supérieur et la recherche

- Mesure 10 : Mobiliser l'Enseignement supérieur et la Recherche pour éclairer la société dans son ensemble sur les fractures qui la traversent et sur les facteurs de radicalisation
Mesure 11 : Renforcer la responsabilité sociale des établissements d'Enseignement supérieur

Ce plan vise : - à renforcer la transmission des valeurs de la République,
- à lutter contre les inégalités sociales,
- à mieux associer les parents.

Nous ne pouvons que nous associer à l'esprit de ce défi républicain, à cet élan citoyen, à cette espérance.

Au SNETAA-FO, nous en prenons note.

Mais peut-on encore oser y croire ? Est-ce bien ce que les enseignants attendaient ?

Peut-on encore oser espérer ? après la réforme des rythmes scolaires, la régionalisation, le développement de l'apprentissage...

Ces mesures ne sont que **des mesurette**s qui n'engagent pas ou peu de moyens, d'actions véritables.

« Mobiliser, rétablir, renforcer » certes, ce sont des verbes d'action mais en pratique, **sur le terrain où sont les solutions concrètes ?**

Ce nouveau **catalogue « fourre-tout »** est **un énième raout supplémentaire après les grandes concertations, consensus que nous avons connu.**

Tout cela aidera-t-il réellement les enseignants à transmettre la laïcité, les valeurs de la République ?

Face à la « bonne pensée » le SNETAA-FO préfère les actes !

Ce sont les professeurs, au quotidien face à la réalité des classes et de la prise en charge des jeunes, **qui ont besoin de soutien, d'aide de la part de notre hiérarchie, de notre administration.** Nous avons besoin de moyens, de formations et non pas de « plateforme web consultable »...

L'Ecole Républicaine est un outil formidable mais qui ne peut fonctionner que si TOUS la soutiennent réellement par des faits, des actes forts et non pas par des **discours éculés** qui ne servent qu'à une **communication immédiate pour laisser accroire à l'opinion que l'on agit.**

La laïcité ne se décrète pas, elle se partage, s'explique et s'applique au quotidien.

Le **SNETAA-FO** défend l'enseignement professionnel, les PLP, les jeunes ! Donnons leur les moyens pour une véritable Ecole Républicaine porteuse de valeurs et permettant l'insertion professionnelle réussie de tous nos élèves alors que nous avons formé aussi des citoyens.

« Les promesses n'engagent que ceux qui y croient ».

Au SNETAA-FO nous ne voulons plus croire aux promesses, nous exigeons des actes !

II- COMMUNIQUE DE PRESSE : LE BUREAU NATIONAL RAPPELLE LA FORCE DE LA LAÏCITE COMME CIMENT DU « VIVRE ENSEMBLE »

Le Bureau National du **SNETAA-FO** réuni le 13 janvier 2015 a décidé de rendre hommage aux victimes des attentats de la semaine dernière par une minute de silence.

Le **SNETAA-FO** rappelle une nouvelle fois les valeurs qui fondent notre République et en premier lieu, la laïcité, ciment du « vivre ensemble » et mère du respect de l'autre.

La République et ses valeurs sont à défendre. Tout le temps et partout et par tous.

Les incidents qui ont eu lieu dans certains établissements scolaires lors de l'hommage national doivent être constatés et condamnés. Ils sont révélateurs d'un climat scolaire que le **SNETAA-FO** dénonce depuis plus de dix ans. Les bons discours ne suffiront pas pour soutenir et aider les enseignants qui réclament depuis tant d'années d'être écoutés, entendus et aidés très concrètement dans leur quotidien.

On ne peut pas s'évertuer derrière des discours d'unité et de fraternité et ne cesser de mettre en péril l'unité de la République, du passage d'une Education Nationale à des éducations des territoires (cartes des formations données aux Régions).

Alors que les événements révèlent que les jeunes ont plus encore besoin d'école, c'est-à-dire d'accès aux enseignements civiques, à tous les enseignements généraux (français, histoire-géographie, etc.), l'Education Nationale non seulement propose l'enseignement par le développement de l'apprentissage et même de supprimer les enseignements généraux en CAP par apprentissage. Le **SNETAA-FO** le dénonce ; c'est une attaque à la formation bien sûr des travailleurs qualifiés mais aussi de citoyens. Ceux qui ont plus besoin d'école se retrouvent avec moins d'école.

Le **SNETAA-FO** avec le syndicat lycéen, la FIDL, revendiquent l'enseignement de la philosophie en lycée professionnel. Un rapport des Inspecteurs Généraux donne raison à cette revendication. Pourtant aucun ministre n'a répondu à cette demande et il semble maintenant urgent d'apprendre à s'interroger, à débattre, à philosopher : à vivre ensemble en respectant le pacte social.

Un lycéen marseillais est décédé hier après avoir été roué de coups devant son lycée professionnel. Le **SNETAA-FO** s'associe à la douleur de sa famille et assure de sa solidarité les personnels. Si ce drame n'est pas à amalgamer aux événements tragiques des attentats terroristes, il révèle toutefois du problème récurrent de la violence à l'école.

Aujourd'hui encore, la Ministre a décidé de revoir l'Education Prioritaire (ex ZEP) et aucun lycée professionnel ZEP n'a eu de réponse sur la pérennité dans le cadre prioritaire. Le **SNETAA-FO** réclame que tous les lycées professionnels ZEP restent avec tous les moyens dévolus (heures, nombre d'élèves par classe, moyens matériels alloués aux établissements et aux élèves, indemnités).

Depuis 2004 – maintenant 10 ans – le **SNETAA-FO** demande des moyens en urgence pour empêcher toute sortie scolaire sans qualification. De 130 000 à 160 000 jeunes quittent l'école chaque année sans aucun diplôme. Aujourd'hui plus de 1,5 million de jeunes entre 16 et 24 ans sont sans aucun diplôme.

Les lycées professionnels sont prêts à empêcher tous les échecs à l'école en étant imaginatifs sur les moyens pour aboutir. Il est temps d'affirmer qu'aucune sortie du système scolaire ne puisse être possible sans au minimum un CAP ! Pour ce faire et avant même d'inventer un « droit au retour à l'école », la Ministre doit ouvrir des sections CAP partout alors qu'on en ferme dans toutes les académies ou qu'on les rejette en apprentissage pour des objectifs comptables dans le cadre de la politique d'austérité.

Depuis 3 ans maintenant, le premier syndicat de l'enseignement professionnel, le **SNETAA-FO**, conforté lors des dernières élections professionnelles de décembre 2014, est méprisé par le ministère qui l'ignore totalement et réfute les constats de terrain des professeurs de lycées professionnels. Il n'a jamais été reçu en tant que tel ni par Vincent PEILLON ni par Benoît HAMON et pas encore par Najat VALLAUD-BELKACEM. Qui donc parle au nom de l'enseignement professionnel ? Ceux qui savent et qui ne sont pas représentatifs en enseignement professionnel et ne vivent pas les réalités au quotidien face à des jeunes en difficulté mais demandeur ?

Les PLP sont mobilisés mais l'institution les a souvent laissés bien seuls en première ligne. Les PLP sont mobilisés mais ils ne croient plus aux belles paroles, ils veulent des actes et la considération de leur administration. Ces événements tragiques sont l'occasion d'un sursaut. Il ne faut pas que ce soit un nouveau rendez-vous manqué !

Le **SNETAA-FO** s'engage à défendre la République et une éducation nationale.

Il dénonce les attaques faites à l'enseignement professionnel.

Il rappelle la force de la laïcité comme ciment de notre « vivre ensemble ».



III- COMPTE RENDU DE L'INSTALLATION DE LA CAPN

Les nouveaux élus **SNETAA-FO** ont participé à l'installation le 14 janvier 2015 de la nouvelle CAPN.

Le **SNETAA-FO** a demandé, en préambule, un dialogue social accru pour cette nouvelle législature des quatre prochaines années et à la sortie de la mise en place de la CAPN. Nous pouvons dire que nous sommes encore partis sur de mauvaises bases... Car l'administration centrale devant les élus du personnel, avait délégué en guise de présidence, un « second couteau », qui n'avait sûrement comme consignes que l'ordre du jour, uniquement l'ordre du jour et « finir » rapidement cette mise en place.

En bonne exécutante, la présidente a « botté » en touche à toutes les questions, mais nous assurant d'en référer à ses supérieurs, dont nous ne pouvons que regretter l'absence, même excusée. Mais le plus choquant, dans la gestion de la présidence de cette CAPN, a été son « invitation » pour les représentants de l'administration à rejoindre leurs postes dans les différents services, et à quitter de fait la CAPN.

Quelle suffisance de la part de notre administration centrale ! Cela nous interroge sur le peu d'intérêt affiché pour le dialogue social de base.

Car dès sa déclaration préliminaire le **SNETAA-FO** le premier, donnait le ton, quant aux exigences de garantie de confidentialité qu'il souhaitait voir respectées. Le **SNETAA-FO** a donc demandé à l'administration de dire si elle communiquerait ou non le projet de mouvement!

Pour rappel, l'an dernier le ministère s'était engagé d'envoyer les SMS qu'après la tenue des CAPN. Mais une organisation syndicale l'ayant fait de sa seule initiative, le ministère a donc demandé à la cellule info mobilité de communiquer comme les années précédentes !

Le **SNETAA-FO**, lui, avait respecté la consigne.

Embrayant sur la demande du **SNETAA-FO**, d'autres organisations syndicales ont demandé la même chose en préliminaire. L'administration encore présente, a « botté en touche » à cette demande considérant que le dialogue social sur la note de service du mouvement avait dû permettre d'échanger sur ce sujet : il n'était plus question d'y répondre.

Arrive l'adoption du règlement intérieur de la CAPN. Revient alors le débat sur la confidentialité des documents de travail, avant la tenue de la commission paritaire, le **SNETAA-FO** a demandé la confirmation à l'administration du respect strict, par tous, de cet article N°13. Suite à une interruption de séance, les représentants du personnel présentent un amendement qui a été mis au vote et approuvé par tous les syndicats, sauf le SGEN-CFDT qui s'est abstenu.

Cet amendement a été rejeté de fait, puisqu'il n'y avait pas toutes les voix des délégués représentants des personnels. De plus tous les représentants de l'administration ayant quitté prématurément la CAPN, ont été rappelés pour renforcer le rang de ses votants.

En cohérence avec cet amendement et ses demandes préalables, le **SNETAA-FO** a voté contre le projet de règlement intérieur qui a recueilli normalement les votes favorables de l'administration et la voix « progressiste » du SGEN-CFDT.

Chacun fera son analyse sur cette position et sur l'organisation syndicale qui déroge aux règles de fonctionnement du paritarisme ! Si c'est être « moderne » que de se satisfaire de cette gouvernance, nous **SNETAA-FO** sommes fiers d'être des « conservateurs » défenseurs d'un dialogue social renforcé !

IV- L'APPRENTISSAGE POURSUIT SA CHUTE !

En 2013, le nombre de jeunes à entrer en apprentissage avait déjà chuté de **8 %**.

En novembre 2014 la chute se poursuit : 35 513 jeunes sont entrés dans ce dispositif soit **14,9 %** de moins qu'en 2013 à la même période, selon des données du Ministère du travail.

L'apprentissage est donc moins attractif chez les jeunes ; les chiffres sont têtus !

Et le **SNETAA FO** se retrouve conforté dans sa position d'opposition justifiée à ces ministres successifs de l'Éducation Nationale qui tentent vainement de vous faire des risettes pour vous faire gober l'apprentissage en Lycée Professionnel.

C'est NON et clairement NON !

Ne laissons pas casser ce qui marche et qui a mis des décennies à se construire :

OUI à la formation initiale en **CAP – Bac Pro- BTS en Lycée Professionnel** avec des professionnels de l'Enseignement Professionnel ; les **Professeurs de Lycée Professionnel** !

V- ANTI STRESS ? LE SNETAA !!!

Relisez ce qu'a écrit le **SNETAA** depuis des décennies pour obtenir la titularisation des contractuel(le)s dans toutes les disciplines de PLP.

Là, vous serez conscient(e) de la constante revendicative du syndicat majoritaire depuis plus de 50 ans dans le secteur de l'Enseignement Professionnel Public, Initial, Laïque et de sa constance dans le combat statutaire pour permettre aux employés précaires de rejoindre l'état statutaire.

Oui, et vous en faites sûrement partie, vous avez pu bénéficier de cette action revendicative opiniâtre et efficace du **SNETAA** qui a bien été le seul à se préoccuper des modalités d'accès spécifiques à la titularisation dans toutes les disciplines de PLP.

2014 commence à répondre à notre attente. Différentes voies d'accès à la titularisation PLP ont été ouvertes en considérant toutes les disciplines (*dont certaines avaient été ignorées depuis plus de 12 ans !!!*).

Avec le **SNETAA**, ne l'oubliez pas, le syndicat spécifique et majoritaire du secteur (rejoignez le si ce n'est déjà fait !) nous pouvons prouver que les revendications peuvent être satisfaites si vous êtes massivement syndiqué(e)s.

Alors... êtes-vous syndiqué(e) comme non titulaire ?

Chassez votre stress, syndiquez-vous au **SNETAA** !

C'est efficace !

[VI- VOTER POUR LES ELECTIONS DE VOS S2](#)

En ce moment le **SNETAA-FO** organise dans certains départements (tableau ci-dessous) les élections de ses Secrétaires départementaux (S2).

Ce responsable départemental, en étroite relation avec le Secrétaire académique (S3), est là pour diffuser et défendre nos valeurs, nos mandats, nos revendications.

Il est le relais au niveau départemental de notre syndicat le **SNETAA-FO**, il est présent pour nos collègues, les assiste, les écoute, les aide, les soutient...

Si vous êtes concernés par ce vote, vous avez dû ou allez recevoir les différents documents pour y participer ; vous pouvez retrouver toutes les informations sur notre site : www.snetaa.org (règlement, procédure, matériel, candidats), où vous y trouverez aussi la procédure pour voter sur papier libre.

Le vote est ouvert du 26 janvier au 6 février 2015 et sera dépouillé le 10 février 2015 par le Bureau National qui annoncera les résultats.

Le **SNETAA-FO**, c'est vous ! c'est nous tous ! c'est votre syndicat !

Pour un **SNETAA-Fort** et rassemblé, votez pour désigner vos S2 !

Départements concernés par ces élections :

[LISTE DES CANDIDATS AUX FONCTIONS DE S2](#)

Besançon	70	Didier Marc
Bordeaux	33	Nicolas MATHERN
Corse	2A (620)	Stéphanie SALICETO
Créteil	77	Martial FRET <i>ou</i> Jocelyne NOACH
Grenoble	26	Michèle PAILLOUS
Guadeloupe	971	Gérard COLOMIES
Montpellier	30	Jean-Luc DUSSOL
	34	Frédéric LOSA <i>ou</i> Jean-Michel BRAL
	66	Mohammed HAMZAOU
Orléans-Tours	18	Hervé DOGNON
Poitiers	17	Bénédicte MOULIN
Strasbourg	67	Emile RODRIGUEZ
Toulouse	31	Nicolas TOURNIER
	65	Franck ESCOTS <i>ou</i> Arnaud MARTIN
Versailles	92	Jérôme SADO BATTESTI

VII- MOUVEMENTS INTERACADEMIQUES : QUELQUES RAPPELS UTILES !

Voici quelques dates à marquer dans vos agendas, en lien avec le mouvement général et les mouvements particuliers concernant les chefs de travaux et les postes spécifiques.

Mouvement général

Les groupes de travail académiques se sont réunis jusqu'au 26 janvier pour valider définitivement votre barème. Les élus du **SNETAA-FO** dans les Commissions Administratives Paritaires de toutes les académies étaient présents pour vous représenter et défendre vos souhaits ! Les barèmes doivent être affichés sur le serveur SIAM jusqu'à la fin de ce mois de janvier. Il ne sera plus possible d'y apporter une modification, sauf

circonstances exceptionnelles, et pas plus tard que le jeudi 19 février prochain !

Le jeudi 19 février fixe aussi la date limite de dépôt des demandes tardives ou des demandes d'annulation de participation aux mouvements.

De la même manière, pour les collègues gérés par la 29^{ème} base (affectés en COM, à l'AEFE ou encore détachés), le groupe de travail de validation des barèmes interacadémiques a eu lieu ce mardi 20 janvier au ministère ; un mail avisant les intéressés des barèmes retenus a été envoyé le jour-même.

La commission nationale compétente pour les PLP, qui donnera les résultats définitifs du mouvement général et à laquelle les élus du **SNETAA-FO** participent, se tiendra dans la première quinzaine de mars ; nous reviendrons vers vous quand les dates seront arrêtées.

Mouvement concernant les chefs de travaux et les postes spécifiques.

Le groupe de travail a été programmé pour le mercredi 04 février.

N'hésitez pas à contacter le SNETAA-FO pour obtenir informations et conseils !

VIII-LU AU BO

Bulletin officiel n°3 du 15 janvier 2015

Enseignements primaire et secondaire

- Instructions du gouvernement

Circulaire relative au contrat d'objectifs tripartite

circulaire n°2015-004 du 14-01-2015 (NOR [MENE1500282C](#)) L'article 61 de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013, codifié à l'article L. 421-4 du code de l'éducation, permet à la collectivité territoriale de rattachement, si elle le souhaite, d'être cosignataire du contrat d'objectifs actuellement conclu entre les services académiques et les établissements publics locaux d'enseignement.

La présente circulaire complète la [circulaire n° 2005-156 du 30 septembre 2005](#) (partie II).

Bulletin officiel n°2 du 8 janvier 2015

Lutte contre les sorties scolaires des jeunes sans qualification :

Formation professionnelle

- Durée complémentaire de formation qualifiante

décret n° 2014-1453 du 5-12-2014 - J.O. du 7-12-2014 (NOR MENE1428939D)

- Jeunes sortant sans qualification professionnelle du système éducatif

décret n°2014-1454 du 5-12-2014 - J.O. du 7-12-2014 (NOR MENE1428940D)

Représentation des personnels :

Personnels

- CHSCT

Création de CHSCT ministériels

décret n° 2014-1560 du 22-12-2014 - J.O. du 24-12-2014
(NOR [MENH1417971D](#))

- CHSCT ministériel et CHSCT des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale

Création : modification

arrêté du 22-12-2014 - J.O. du 24-12-2014 (NOR [MENH1427436A](#))

- Commission administrative paritaire

Nomination des représentants à la CAPN compétente à l'égard des inspecteurs de l'éducation nationale : modification

arrêté du 16-12-2014 (NOR [MENH1400747A](#))

Bulletin officiel n°47 du 18 décembre 2014

[Enseignements secondaire et supérieur](#)

- BTS

Définition et conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur systèmes numériques, option A : informatique et réseaux, option B électronique et communication : modification

arrêté du 3-11-2014 - J.O. du 5-12-2014 (NOR [MENS1424899A](#))

[Enseignements primaire et secondaire](#)

- Scolarisation des élèves en situation de handicap

Dispositions diverses

décret n° 2014-1485 du 11-12-2014 - J.O. du 12-12-2014
(NOR [MENE1423779D](#))

Bulletin officiel n°46 du 11 décembre 2014

[Réglementation financière et comptable](#)

- Taxe d'apprentissage

Prorogation de l'habilitation des entreprises du médicament apprentissage à collecter la taxe d'apprentissage

arrêté du 22-10-2014 - J.O. du 26-11-2014 (NOR [MENE1425150A](#))

[Enseignements secondaire et supérieur](#)

- Formation - stages

Encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages

décret n° 2014-1420 du 27-11-2014 - J.O. du 30-11-2014 (NOR [MENS1422390D](#))

- BTS

Définition et conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur comptabilité et gestion

arrêté du 3-11-2014 - J.O. du 3-12-2014 (NOR [MENS1424911A](#))

- BTS

Définition et conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur services informatiques aux organisations, option A solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux, option B solutions logicielles et applications métiers : modification

arrêté du 3-11-2014 - J.O. du 10-12-2014 (NOR [MENS1424903A](#))